



Enquête de 2025

Hypothèses
économiques aux fins
de la comptabilisation
des prestations de
retraite et autres
avantages sociaux
postérieurs à l'emploi

novembre 2025

Table des matières.

Faits saillants des résultats de notre enquête annuelle	1
Taux d'actualisation – Régimes de retraite	2
Taux d'actualisation – Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	6
Taux de hausse de la rémunération	8
Situation financière des régimes de retraite et hypothèses économiques	11
Tendance du coût des soins médicaux	13
Répartition de l'actif des caisses de retraite	16
Coût des prestations déterminées – IAS 19	18
Informations supplémentaires – IAS 19	20
Annexe – Choix du taux d'actualisation	21



Faits saillants des résultats de notre enquête annuelle.

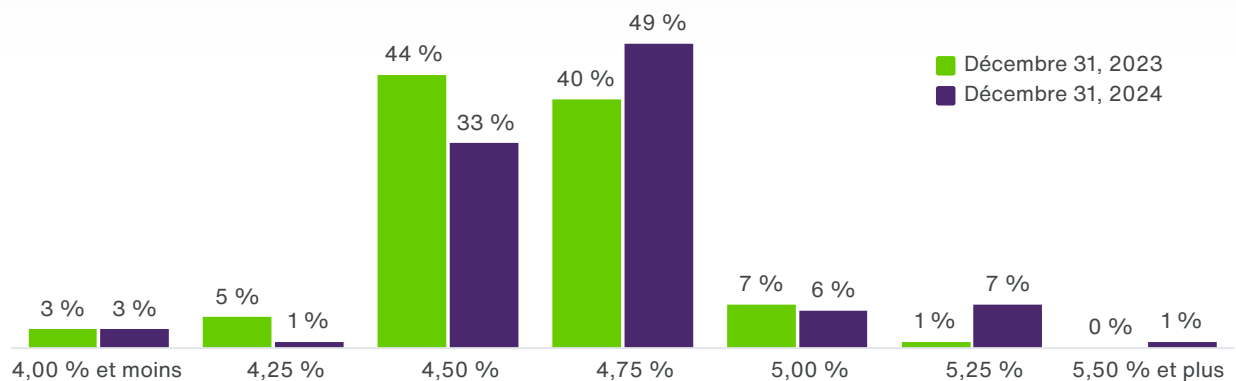
TELUS Santé est heureuse de présenter une enquête portant sur les hypothèses utilisées par 75 sociétés canadiennes cotées en bourse relativement au coût de leurs régimes de retraite à prestations déterminées selon la norme IAS 19 (60) et les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États Unis (15). Les renseignements sont tirés des états financiers audités les plus récents, soit en date du 31 décembre 2024. Cette enquête en est à sa 25^e édition.

Cette enquête vise à fournir de l'information relativement aux hypothèses utilisées par une multitude d'entreprises en fonction de la conjoncture économique au 31 décembre 2024. Il faut cependant considérer les fluctuations des marchés depuis la fin de 2024, particulièrement en raison des constants ajustements aux politiques des banques centrales, des inquiétudes récemment suscitées par les conflits commerciaux et les tarifs douaniers, et d'autres événements en cours pouvant avoir une incidence sur les hypothèses. Par conséquent, le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation et l'utilisation de ces résultats. Alors que les discussions budgétaires commencent pour 2026, vos conseillers chez TELUS Santé seront heureux de discuter de l'impact de l'évolution des marchés depuis la fin de l'année 2024 sur les programmes d'avantages sociaux pour les employés.

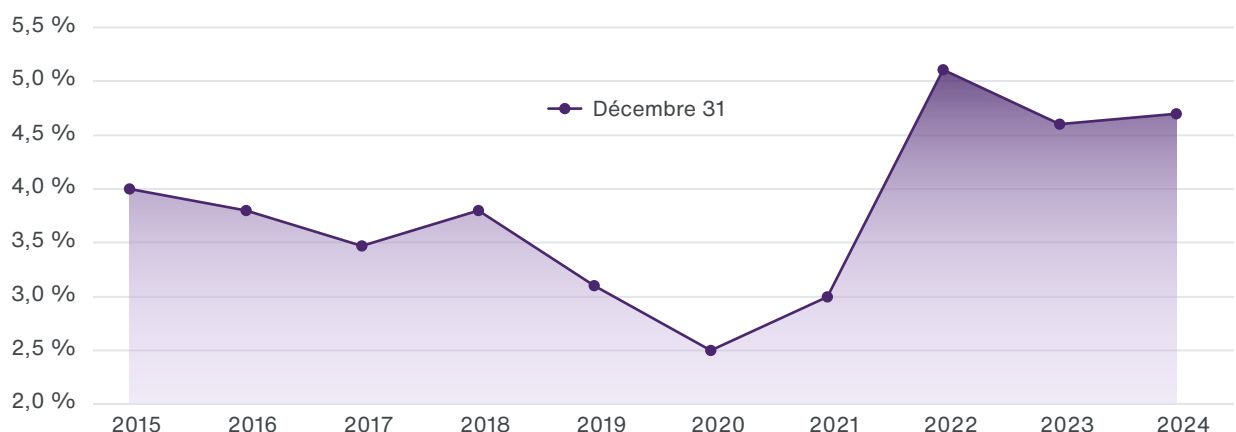
Taux d'actualisation – Régimes de retraite.

En général, les taux d'actualisation au 31 décembre 2024 ont légèrement augmenté comparativement aux taux de l'année précédente. Le taux d'actualisation médian au 31 décembre 2024 était de 4,70 %, par rapport à 4,60 % un an plus tôt. Cependant, le retour de la courbe de rendement à sa forme plus traditionnelle avant la fin de 2024 s'est traduit par des variations des taux d'actualisation en fonction du profil démographique des entreprises, 58 % d'entre elles augmentant leur taux en 2024, 21 % le diminuant et 21 % le laissant inchangé. Les graphiques suivants dressent un bilan des taux d'actualisation utilisés dans l'évaluation des régimes de retraite à prestations déterminées au 31 décembre 2024 (arrondis aux 25 points de base [pdb] le plus près), et présentent l'évolution historique du taux d'actualisation médian depuis les 10 dernières années, selon nos enquêtes précédentes.

Graphique 1 - Taux d'actualisation/Régimes de retraite



Graphique 2 - Évolution historique du taux d'actualisation médian



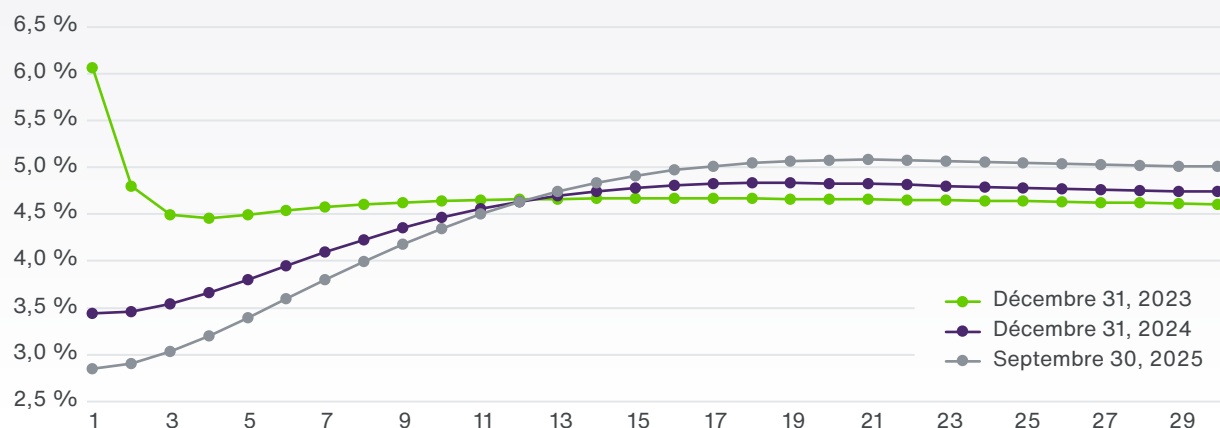


Malgré l'accentuation de la courbe de rendement à court et moyen terme, la courbe de rendement à long terme a continué à demeurer plate, de sorte que l'écart entre les taux d'actualisation est resté relativement stable depuis l'an dernier. Près de 82 % des entreprises ont utilisé un taux d'actualisation se situant entre 4,50 % et 4,75 % (un écart de 0,25 %), comparativement à 84 % à la fin de l'année précédente. La variation des taux d'actualisation au cours de l'année est cohérente avec les taux de rendement des obligations de la Banque du Canada (BdC). Les taux moyens de la BdC pour les échéances de plus de 10 ans (V39062) sont passés de 3,05 % à la fin de 2023 à 3,32 % à la fin de 2024.

Comme l'indique la majorité des normes comptables, le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations. Dans la pratique, les entreprises appliquent souvent un seul taux d'actualisation moyen pondéré qui reflète le calendrier estimé et le montant des versements de prestations (les PCGR des États-Unis autorisent également l'utilisation de taux d'actualisation reflétant le prix actuel des contrats de rente pouvant être utilisés comme solution de rechange pour effectivement régler une obligation). Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé par une entreprise varie en fonction de la durée du régime de retraite. Certaines entreprises participant à l'enquête n'ont pas indiqué la durée dans leurs états financiers.



Graphique 3 - Obligations de sociétés de qualité supérieure



Au fil du temps, les rendements à long terme sur les obligations de sociétés de qualité supérieure peuvent fluctuer considérablement. Le taux d'actualisation devrait varier de façon similaire. Le graphique 3 compare les courbes des taux au comptant au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024 et plus récemment au 30 septembre 2025. Ces courbes des taux au comptant, fournies par TELUS Santé, sont conformes aux principes de la note éducative de l'Institut canadien des actuaires (ICA), révisée en décembre 2020 (deuxième révision).

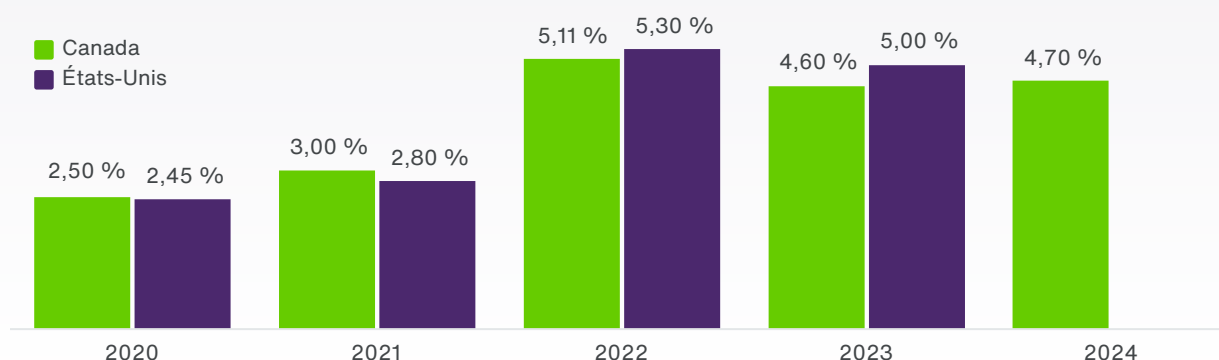
Si la courbe des taux au comptant constatée en septembre 2025 devait se maintenir jusqu'à la fin de l'année, les taux d'actualisation attendus au 31 décembre 2025 seraient environ 5 à 20 pnb supérieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2024 pour les régimes de retraite classiques dont la durée s'échelonne sur 10 à 20 ans.

Le graphique 4 compare les taux d'actualisation médians de notre enquête à ceux d'une étude réalisée aux États Unis¹.

¹ Source : 2024 Study of Economic Assumptions, préparée par Deloitte Consulting S.E.N.C.R.L./s.r.l. (États-Unis). (Au moment de préparer le présent document, l'étude américaine de 2025 n'avait pas encore été publiée par Deloitte, et le taux d'actualisation moyen au 31 décembre 2024 pour les sociétés américaines n'était pas disponible. Notre enquête sera mise à jour dès que l'étude américaine sera publiée).



Graphique 4 - Taux d'actualisation médians par pays



Mise à jour 2025

Si cette tendance se maintient jusqu'à la fin de l'année, la plupart des entreprises peuvent s'attendre à une hausse des taux d'actualisation par rapport à ceux utilisés en 2024, avec une augmentation plus marquée des taux pour les régimes de plus longue durée que de ceux des régimes de plus courte durée. Les régimes de courte durée, dont la durée est inférieure à 8, pourraient au contraire connaître une baisse des taux d'actualisation. La hausse des taux d'actualisation entraînera une baisse du coût des services courants pour l'employeur et possiblement de la charge de retraite pour l'année 2026 pour les régimes ouverts. Il en résultera également des diminutions des obligations au titre des prestations déterminées comptabilisées au bilan, ce qui pourrait occasionner des enjeux relatifs au plafonnement de l'actif des régimes. De plus, les régimes ayant adopté des stratégies d'atténuation des risques fondées sur la situation financière aux fins comptables pourraient avoir atteint leurs points de déclenchement. L'effet combiné de ces éléments variera d'un régime à l'autre en fonction notamment de la maturité du régime et de la stratégie d'investissement de l'actif.



Taux d'actualisation – Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite.

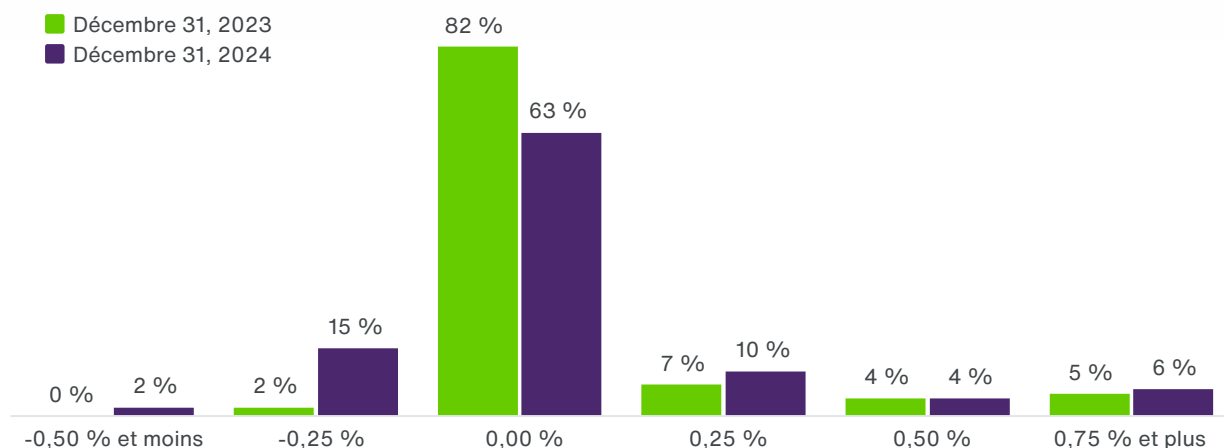
La durée des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite est souvent très différente de celle des prestations de retraite. Par exemple, la durée de l'obligation au titre des prestations déterminées (OPD) d'un régime de soins médicaux pour retraités est souvent plus longue que celle d'un régime de retraite, tandis que la durée de l'OPD pour un programme cumulatif non acquis de congé de maladie et un programme d'indemnité de départ ou de retraite est souvent plus courte. Ainsi, le choix du taux d'actualisation pour l'évaluation des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite pourrait être différent, en théorie, du taux pour les régimes de retraite (se reporter à l'annexe sur le choix du taux d'actualisation pour plus de renseignements). Même si certains employeurs utilisent des taux qui diffèrent par type de régime, plusieurs utilisent pour tous les avantages sociaux un taux unique intégré ou tout simplement le taux du régime le plus important.

Le taux médian utilisé au 31 décembre 2024 pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite était de 4,70 %, un taux identique au taux médian des prestations de retraite.

Le graphique 5 illustre l'écart entre le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et celui retenu pour les régimes de retraite, arrondi aux 25 pdb le plus près (une valeur positive indique un taux plus élevé pour les avantages sociaux autres que les prestations de retraite par rapport aux prestations de retraite, et inversement).

En 2024, 63 % des entreprises sondées ont utilisé des hypothèses de taux similaires pour les prestations de retraite et les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite, tandis que 37 % des entreprises ont opté pour une hypothèse de taux significativement différente pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (comparativement à 18 % dans l'enquête précédente). L'augmentation de la proportion des entreprises utilisant un taux d'actualisation très différent est probablement attribuable en grande partie à l'accentuation de la courbe de rendement en 2024.

**Graphique 5 - Écart des taux d'actualisation
(avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et prestations de retraite)**





Taux de hausse de la rémunération.

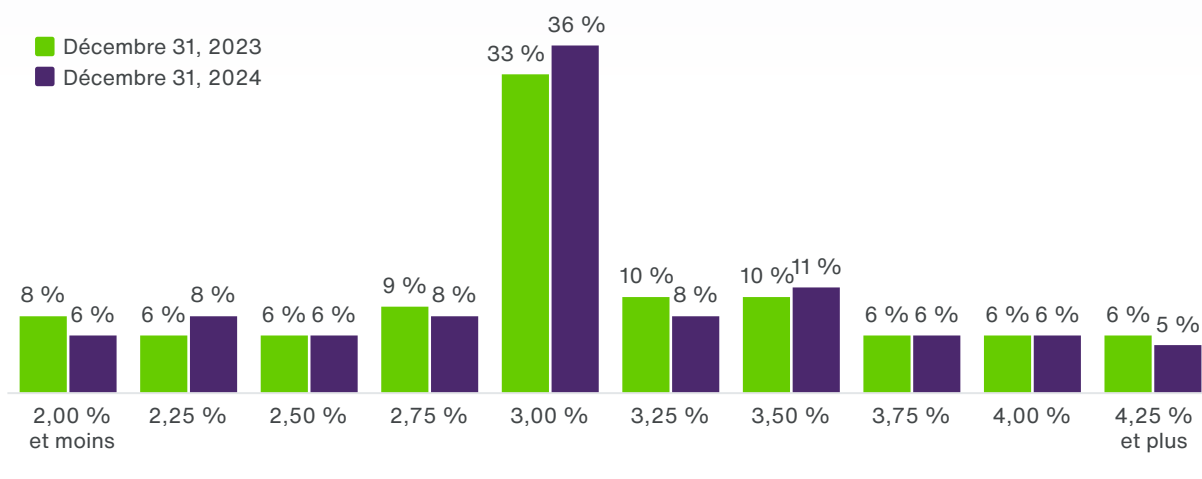
Les régimes qui comportent des avantages liés à la rémunération sont tenus d'utiliser une hypothèse de taux de hausse de la rémunération (graphique 6). La norme IAS 19 indique que celle-ci devrait tenir compte de « l'inflation, de l'ancienneté, des promotions et d'autres facteurs pertinents, comme l'offre et la demande sur le marché de l'emploi ».

L'hypothèse médiane de hausse de la rémunération à long terme au 31 décembre 2024 était de 3,00 %, ce qui est égal à la médiane de l'année précédente. Nous avons observé que 69 % des entreprises ont choisi un taux variant entre 2,50 % et 3,50 %. Dans certains cas, cependant, cette hypothèse est bien inférieure à la médiane, ce qui amène à se demander si certaines entreprises suivent une tendance à la baisse de l'inflation et à la hausse du taux de chômage, ou si elles tiennent compte de l'impact actuel de la progression de l'emploi individuel dans leur hypothèse utilisée, ou encore si elles ajustent leurs prévisions selon l'hypothèse relative à l'inflation qui est typiquement utilisée comme composante de base afin d'établir l'hypothèse d'augmentation salariale. Lors de la compilation des données de notre enquête, nous avons observé encore cette année que quelques entreprises utilisent des hypothèses ultimes et spéciales; cependant, des différences dans la précision des données fournies dans les états financiers permettent difficilement d'évaluer avec exactitude à quel point l'utilisation des hypothèses ultimes et spéciales est courante.

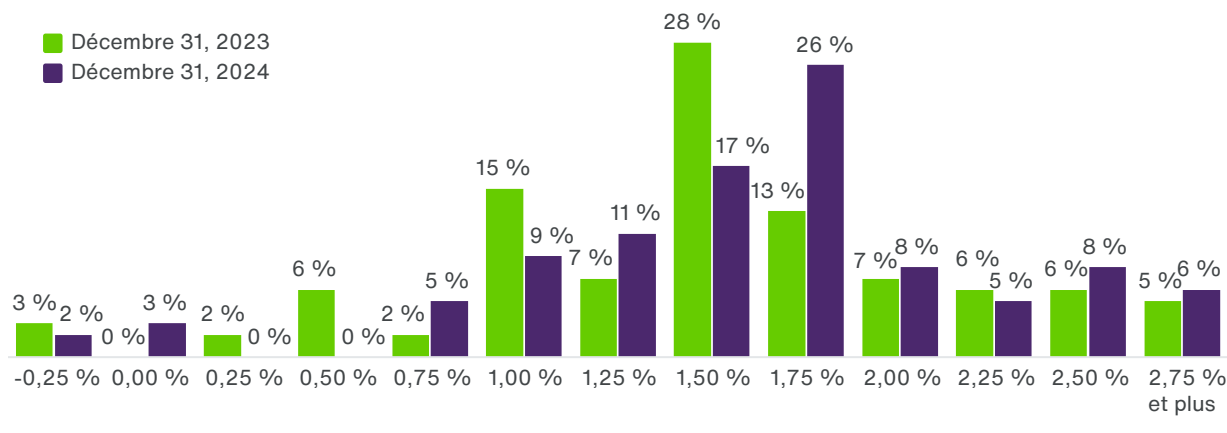
Le graphique 7 illustre l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de hausse de la rémunération. Cet écart peut avoir un impact notable sur la valeur de l'OPD pour les régimes de retraite à prestations déterminées. L'écart médian est de 1,67 % au 31 décembre 2024, soit une hausse de 7 pdb par rapport à celui de l'année précédente, ce qui est attribuable en grande partie à la légère hausse des taux d'actualisation. Une hausse de l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de hausse de la rémunération diminue la valeur de l'OPD.

Notre enquête révèle qu'environ 18 % des entreprises avaient modifié leur hypothèse de taux de hausse de la rémunération d'environ 25 pdb ou plus (à la baisse ou à la hausse) au 31 décembre 2024 (graphique 8). À l'heure actuelle, la fréquence de modification de l'hypothèse du taux de hausse de la rémunération ne fait pas consensus. La norme IAS 19 précise que les hypothèses financières doivent être établies sur la base des attentes du marché à la fin de la période de présentation de l'information financière. Selon les PCGR des États-Unis, il n'est pas nécessaire de modifier cette hypothèse chaque fois que le taux d'actualisation est mis à jour, mais celle-ci doit demeurer cohérente avec les futurs éléments économiques servant à l'établissement des autres hypothèses financières. Ces statistiques sur l'hypothèse de taux de hausse de la rémunération doivent être interprétées avec prudence puisqu'elles pourraient être biaisées en raison de la présence dans cette enquête de données d'employeurs ayant des régimes fermés. Il est donc possible que ces statistiques ne tiennent pas pleinement compte de l'effet des nouveaux entrants dans les perspectives d'augmentations salariales futures.

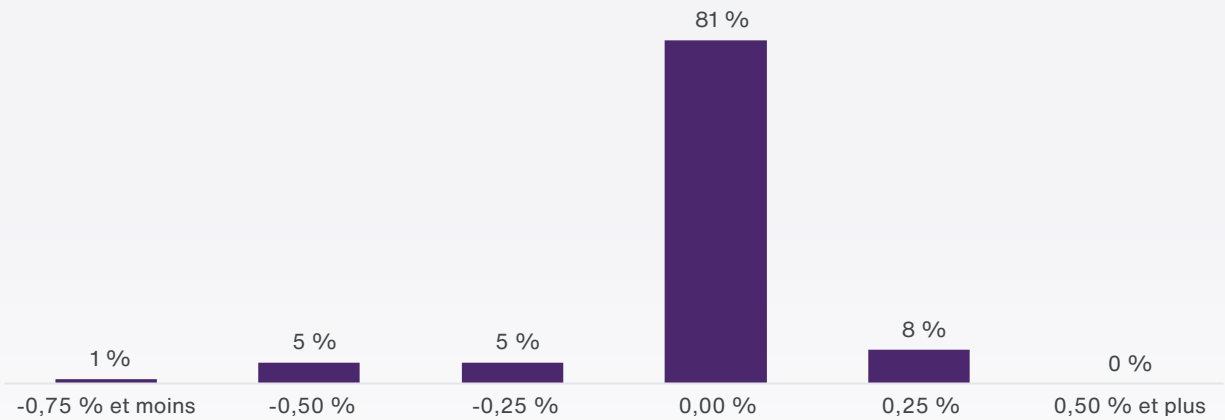
Graphique 6 - Taux de hausse de la rémunération



Graphique 7 - Écart : taux d'actualisation et taux de hausse de la rémunération



**Graphique 8 - Variation de l'hypothèse de taux de hausse de la rémunération
(2024 comparé à 2023)**



Mise à jour 2025

Le récent ralentissement de l'économie et le resserrement du marché du travail devraient ramener les taux de hausse de la rémunération prévus à court terme à des taux à long terme plus normaux. Nous nous attendons donc à ce que l'utilisation d'hypothèses de taux de hausse de la rémunération ultimes et spéciales continue de diminuer dans un avenir proche. Les taux de hausse de la rémunération à long terme sont fonction du taux d'inflation à long terme ainsi que d'autres facteurs, notamment de la pénurie de main-d'œuvre pour l'entreprise et son secteur d'activité. Au moment de cette présente enquête, l'inflation est légèrement inférieure au taux cible de 2 % de la Banque du Canada, soit le point médian de sa fourchette cible de 1 % à 3 %.

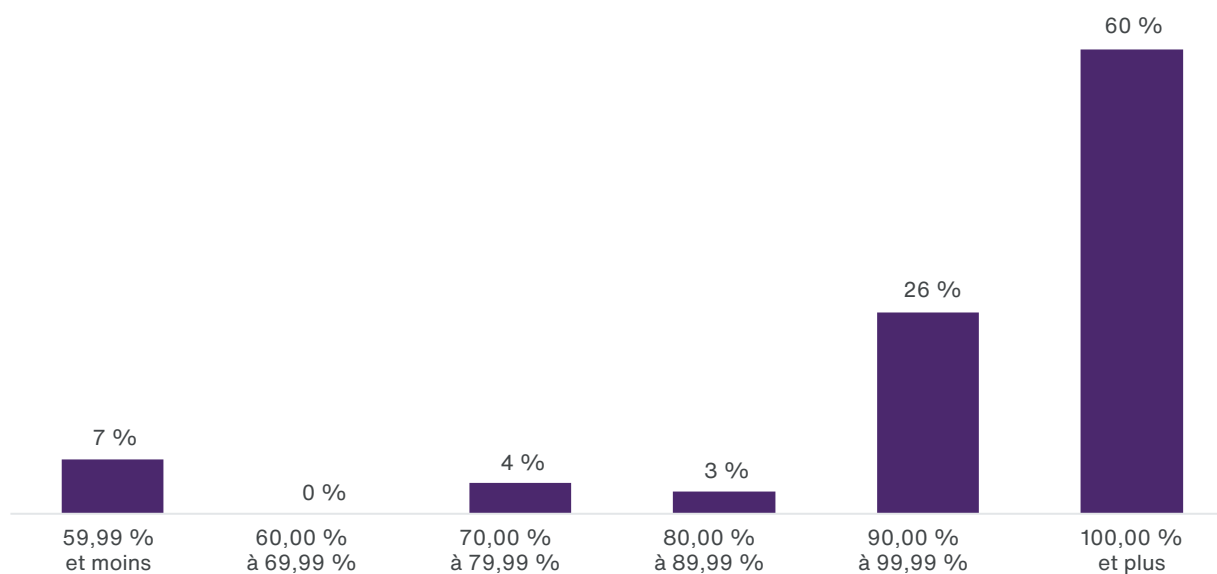


Situation financière des régimes de retraite et hypothèses économiques.

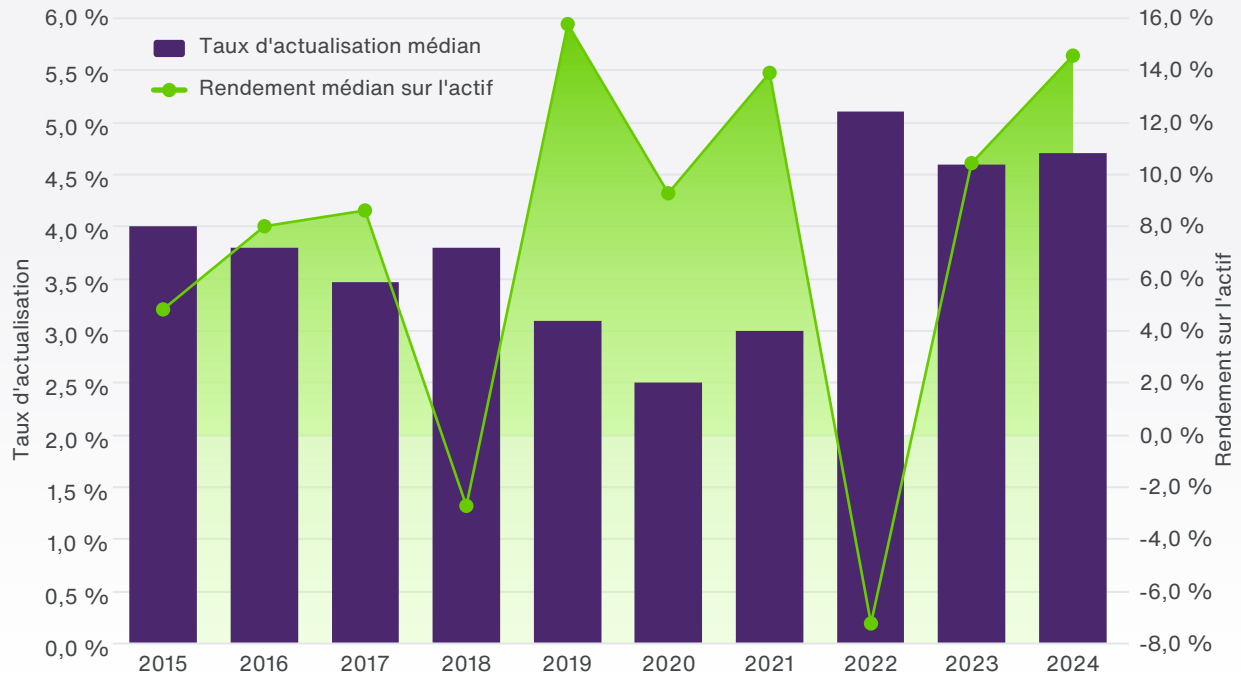
Les entreprises ayant participé à notre enquête présentent un ratio global de la situation financière des régimes de retraite de 112 % en comparant la valeur de l'actif à l'OPD sur base comptable. Bien que nous nous efforcions d'utiliser des données tirées uniquement des résultats financiers de régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés par des entreprises canadiennes, il n'est pas toujours possible d'obtenir des données aussi précises. Par conséquent, les ratios de capitalisation pourraient être légèrement sous-évalués, car ils incluent les données de certains régimes non enregistrés dont la capitalisation n'est pas réglementée au Canada, et ils pourraient être légèrement surévalués ou sous-évalués, car ils incluent des régimes de retraite non canadiens qui sont capitalisés selon la réglementation du pays dans lequel ils sont enregistrés.

Le ratio est fortement influencé par les rendements réels de l'actif, l'hypothèse de taux d'actualisation et les cotisations d'équilibre qui peuvent être requises afin de couvrir les déficits des régimes de retraite. La répartition des entreprises selon leur ratio global de la situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2024 est présentée au graphique 9. Les données antérieures sur les rendements de l'actif et les taux d'actualisation sont présentés au graphique 10.

Graphique 9 - Ratio des régimes de retraite, valeur de l'actif par rapport à l'OPD comptable (répartition des entreprises)



Graphique 10 - Taux d'actualisation et rendement réel de l'actif



Mise à jour 2025

Nous estimons que ce ratio global de 112 % en date du 31 décembre 2024 aurait augmenté approximativement à 120 % à la fin du mois d'août. Notre estimation est fondée sur l'évolution des taux de rendement des obligations de sociétés depuis le début de 2025. Elle s'appuie également sur une durée moyenne des régimes de 15 ans et sur le rendement depuis le début de 2025 du portefeuille d'actif de référence de TELUS Santé constitué à 50 % d'actions et à 50 % d'obligations. Cette durée moyenne et la répartition de ce portefeuille sont cohérentes avec les données récoltées lors de cette enquête. De nombreux régimes de retraite se retrouveront encore en situation d'excédent comptable accru en 2025, ce qui pourrait occasionner des enjeux relatifs au plafonnement de leur actif. De plus, les régimes ayant adopté des stratégies d'atténuation des risques fondées sur la situation financière aux fins comptables pourraient avoir atteint leurs points de déclenchement. L'effet combiné de ces éléments variera d'un régime à l'autre en fonction notamment de la maturité du régime et de la stratégie d'investissement de l'actif.



Tendance du coût des soins médicaux.

Lorsqu'un régime couvrant les frais médicaux des retraités est offert, le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux constitue une hypothèse importante dans l'évaluation de l'OPD. La norme IAS 19 fournit des lignes directrices sur les facteurs devant être pris en considération dans l'établissement de cette hypothèse. De plus, l'ICA et la Society of Actuaries (SOA) ont publié un rapport parrainé conjointement en mars 2018, intitulé *Model of Long-Term Health Care Cost Trends in Canada*. Le but de ce rapport était d'élaborer un modèle pour prévoir la hausse des coûts des soins de santé à long terme au Canada (connu sous le nom de « modèle McMaster »).

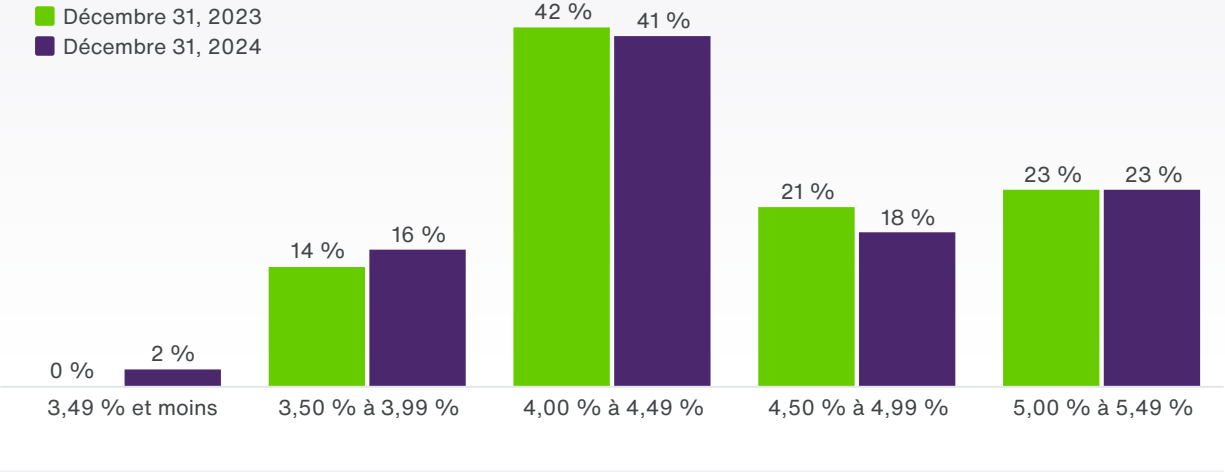
Il arrive souvent que l'on présume que les coûts des soins médicaux augmentent plus rapidement à court terme, et que cette hausse diminue ensuite par étape jusqu'à ce qu'ils arrivent au taux d'augmentation ultime après plusieurs années.

Les graphiques 11 et 12 montrent les hypothèses retenues pour les coûts des soins médicaux au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Environ 59 % des entreprises sondées ayant un régime couvrant les frais médicaux des retraités ont utilisé un taux ultime se situant entre 4,00 % et 5,00 %, le pourcentage de ces entreprises était de 63 % en 2023. Le taux médian au 31 décembre 2024 est de 4,05 %, soit un taux inférieur de 5 pdb à celui de l'année précédente.

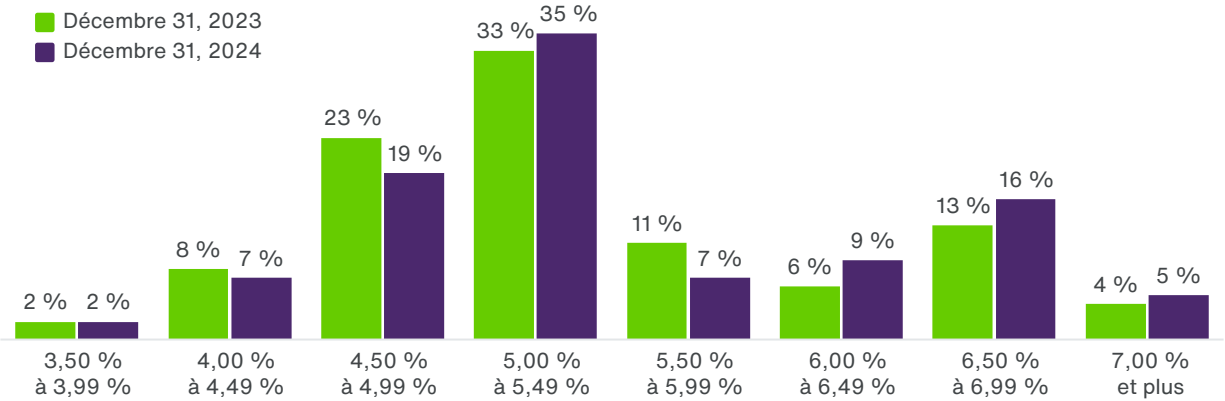
On constate que la médiane de l'hypothèse utilisée pour les soins médicaux à court terme était de 5,10 % au 31 décembre 2024, soit un taux de 6 pdb supérieur au taux médian de l'année précédente (5,04 %). Environ 70 % des entreprises ont utilisé une hypothèse se situant entre 4,50 % et 6,50 %, le pourcentage de ces entreprises était de 73 % en 2023.

Le taux d'augmentation des coûts médicaux atteint son niveau ultime en 2033 (médiane), soit deux ans plus tard par rapport à l'année précédente. Par conséquent, la période sélectionnée médiane augmente d'un an pour passer à huit ans au 31 décembre 2024. Nous continuerons de porter une attention particulière à l'évolution de cette hypothèse au cours des enquêtes futures. Le graphique 13 montre la répartition de l'hypothèse de l'année où le taux ultime est atteint.

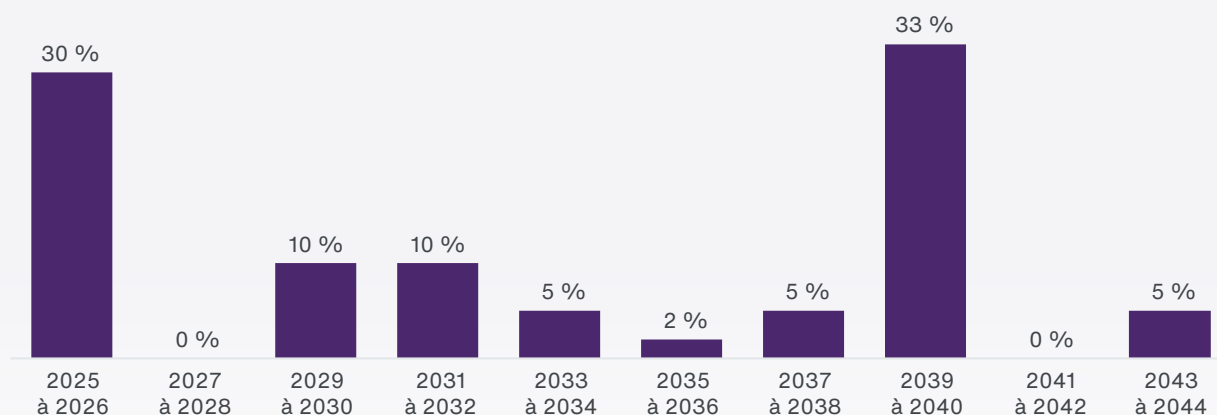
Graphique 11 - Tendance du coût ultime des soins médicaux



Graphique 12 - Tendance du coût à court terme des soins médicaux



Graphique 13 - Tendance du coût ultime des soins médicaux (année où le taux ultime est atteint)



Mise à jour 2025

Selon le modèle McMaster, qui utilise des données de référence et une hypothèse générale d'inflation de 2,00 %, l'hypothèse de tendance du coût ultime des soins médicaux devrait se situer à 3,57 % à compter de 2040. Une fois les données d'entrée du modèle actualisées pour tenir compte des dernières prévisions parues dans le rapport Tendances des dépenses nationales de santé de l'Institut canadien d'information sur la santé, publié le 7 novembre 2024, l'année de l'atteinte du taux ultime de 3,57 % sera 2038. Nous constatons que nos mises à jour apportées aux données d'entrée du modèle au cours des cinq dernières années ont abouti à une fourchette allant de 2038 à 2043 pour l'année où le taux ultime sera atteint, sans tendance particulière dans un sens ou dans l'autre. Par contre, l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux soins de santé et le ralentissement de la croissance du PIB devraient exercer une pression à la baisse sur l'année où le taux ultime devrait être atteint, car celui-ci dépend grandement de la part des dépenses actuelles de soins de santé dans le PIB prévue dans le modèle.

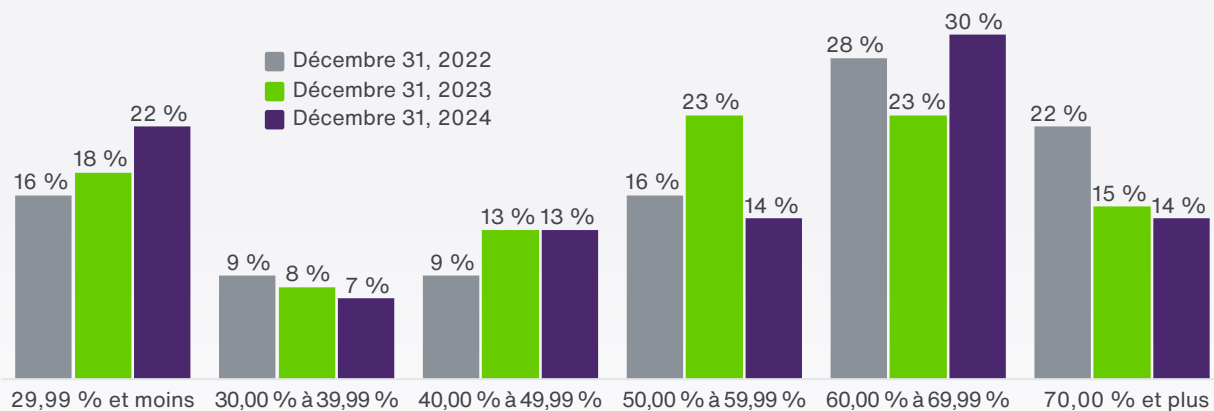


Répartition de l'actif des caisses de retraite.

La norme IAS 19 exige de présenter la répartition de l'actif des caisses de retraite selon les catégories d'actif suivantes : les capitaux propres, les titres à revenu fixe et les autres éléments d'actif. D'autres catégories peuvent être utilisées si elles facilitent la compréhension des lecteurs du risque d'investissement associé à la caisse de retraite. Selon les PCGR des États-Unis, il est également obligatoire de présenter des informations supplémentaires sur l'actif du régime, comme les catégories d'actif, la juste valeur des éléments d'actif détenus dans chaque catégorie et à chaque niveau, ainsi que la façon dont les décisions de répartition des placements sont prises.

La répartition moyenne de l'actif au 31 décembre 2024 était la suivante : 32 % de capitaux propres, 49 % de titres à revenu fixe et 19 % d'autres éléments d'actif. Ce léger écart dans la répartition d'actif par rapport à celle au 31 décembre 2023, qui correspondait à 33 % de capitaux propres, 48 % de titres à revenu fixe et 19 % d'autres éléments d'actif, montre que les entreprises continuent de délaisser les capitaux propres alors qu'elles tendent à réduire le risque lié à une partie de l'obligation au titre des prestations de retraite en investissant davantage dans les titres à revenu fixe ou en concluant des contrats de rente sans rachat des engagements, surtout lorsque le niveau de capitalisation du régime de retraite s'est amélioré. La répartition des entreprises selon la proportion de la caisse de retraite investie dans des capitaux propres et dans d'autres éléments d'actif (excluant les titres à revenu fixe) est illustrée par le graphique 14.

Graphique 14 - Répartition des entreprises selon la proportion combinée des capitaux propres et des autres éléments d'actif détenus dans le régime de retraite



Mise à jour 2025

Malgré la fluctuation actuelle des rendements obligataires attribuable aux politiques monétaires et à l'incertitude face au commerce et aux tarifs douaniers, des régimes pourraient encore avoir l'occasion d'investir dans des titres à revenu fixe et de mettre en œuvre certaines opérations de réduction des risques. Compte tenu des niveaux de capitalisation actuels, de la forte capacité des marchés et des prix concurrentiels, l'année 2025 pourrait s'avérer propice à l'achat de rentes collectives.



Coût des prestations déterminées – IAS 19.

En ce qui concerne la présentation de l'information sur les régimes de retraite selon la norme IAS 19, le graphique 15 illustre le montant total constaté dans le résultat net (somme du coût des services et de l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations déterminées) et le montant total constaté dans les autres éléments du résultat global (réévaluations du passif net au titre des prestations déterminées).

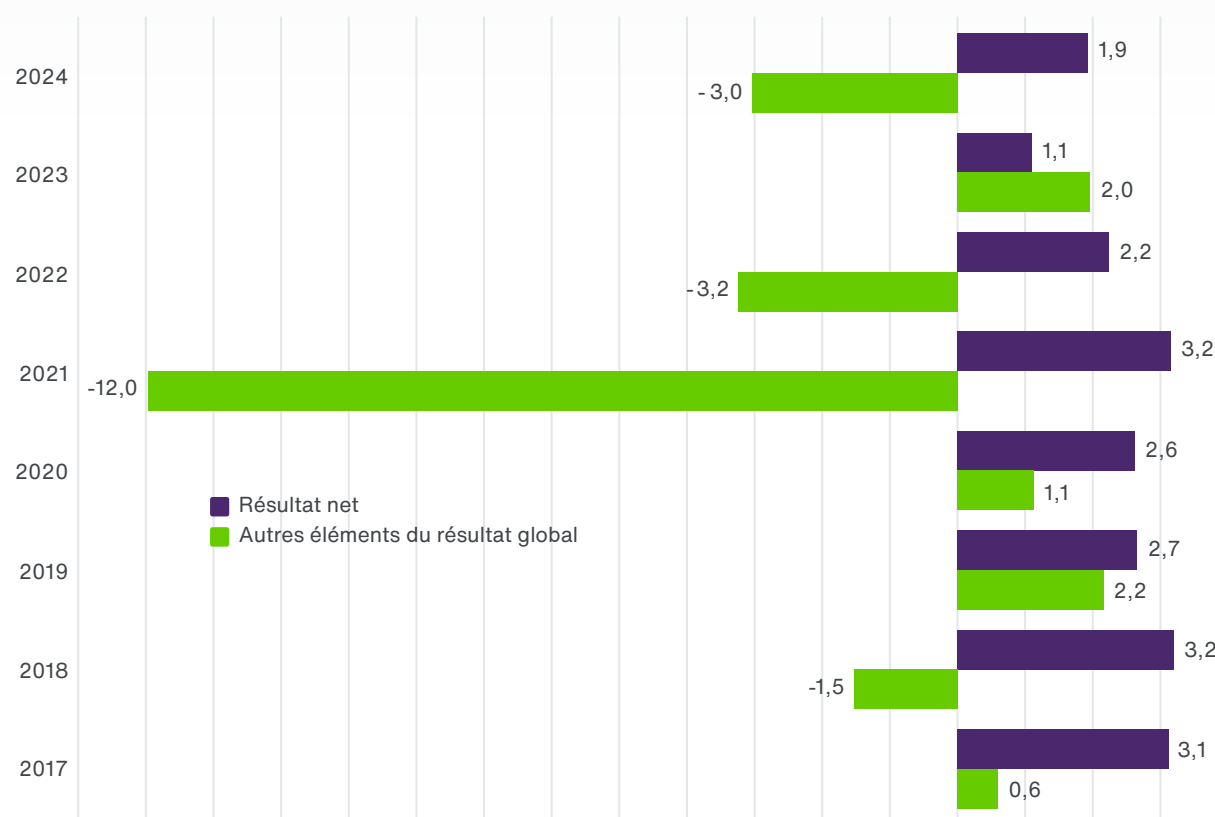
Pour 2024, ces montants s'élèvent respectivement à 1,9 milliard \$ et à -3,0 milliards \$. Les réévaluations de 3,0 milliards \$ sont constituées principalement de gains actuariels sur l'OPD à la suite de la légèrement hausse du taux d'actualisation au 31 décembre 2024, ainsi que de gains sur l'actif du régime en 2024 (par rapport à l'intérêt généré par le taux d'actualisation).

Selon la norme IAS 19, les réévaluations peuvent être virées à n'importe quelle composante des capitaux propres. Sinon, elles peuvent être laissées dans le cumul des autres éléments du résultat global. Environ 68 % des entreprises participant à notre enquête virent les réévaluations immédiatement aux bénéfices non répartis, alors que les autres (32 %) comptabilisent les sommes dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Depuis le 1er janvier 2019, la norme IAS 19 requiert la réévaluation du coût de l'OPD à la suite d'un événement spécial, en fonction des hypothèses à la date de l'événement. Puisque les taux d'actualisation ont légèrement baissé durant les deux premiers mois de 2025 par rapport à ceux de décembre 2024 avant d'augmenter en mars et avril pour depuis être légèrement supérieurs à ceux de décembre 2024, l'exigence de réévaluation pourrait avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la charge de retraite pour certaines entités ayant vécu des événements spéciaux en 2025, selon que l'événement s'est produit au cours des deux premiers mois de l'année ou après.



Graphique 15 - Historique des montants constatés dans le résultat net et des réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global (en milliards de dollars)

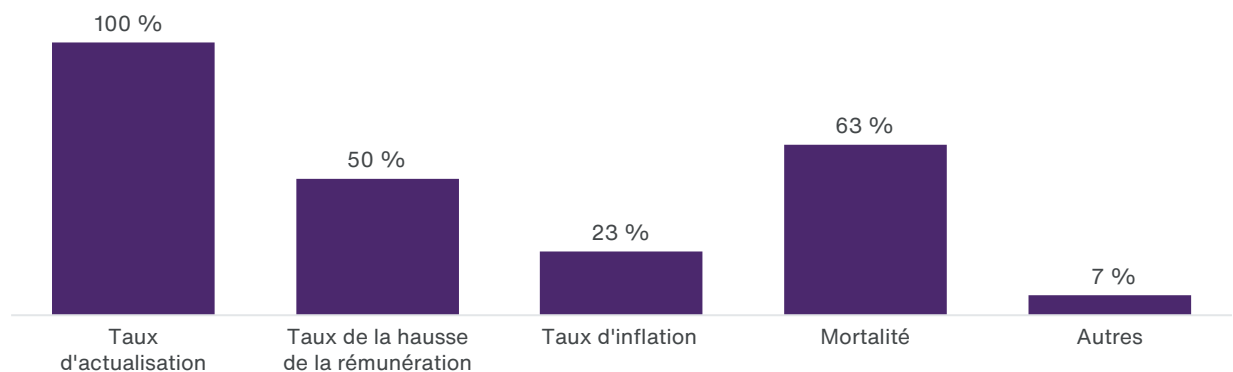




Informations supplémentaires – IAS 19.

La norme IAS 19 exige la présentation d'informations à l'égard du risque inhérent aux régimes à prestations déterminées d'une entité. Cependant, certaines parties de la norme peuvent être sujettes à interprétation et en appeler au jugement professionnel. Par conséquent, le niveau de détail dans les informations fournies peut varier d'une entreprise à l'autre. Par exemple, 93 % des entreprises sondées ont présenté une analyse de sensibilité de l'OPD, comme l'exige la norme IAS 19, alors que 7 % n'en ont présenté aucune. Le graphique 16 illustre les hypothèses actuarielles utilisées par les entreprises qui ont présenté une analyse de sensibilité.

Graphique 16 - Hypothèses actuarielles utilisées dans l'analyse de sensibilité



Pour de plus amples renseignements.

Cette enquête a pour but de fournir de l'information sur les hypothèses présentées par un large éventail d'entreprises et, par conséquent, elle peut donner des indications sur les tendances en la matière. Les hypothèses utilisées pour vos programmes d'avantages sociaux futurs dépendront de plusieurs facteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller·ère à TELUS Santé.

Annexe – Choix du taux d'actualisation.

En général, l'OPD des régimes à prestations déterminées est très sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Par exemple, une baisse de 25 pdb du taux d'actualisation peut entraîner une hausse de l'OPD pouvant être aussi élevée que 5 %.

La norme IAS 19 fournit des lignes directrices en ce qui a trait au choix de l'hypothèse du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation devrait être déterminé en fonction du taux de rendement du marché des obligations de sociétés de qualité supérieure. Dans les pays où il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il y a lieu de se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. Le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations, mais, dans la pratique, il est courant d'utiliser un seul taux moyen pondéré. Cependant, la méthode précise devant servir au calcul de ce taux n'est pas prescrite.

Selon les PCGR des États-Unis, les directives relatives au choix de l'hypothèse du taux d'actualisation sont semblables à celles de la norme IAS 19, à la différence qu'il est permis d'utiliser les taux auxquels les prestations des régimes de retraite pourraient effectivement être réglées.

L'Institut canadien des actuaires (ICA) a publié une note éducative en septembre 2011 (révisée par la suite en juin 2018 ainsi qu'en décembre 2020), qui fournit des recommandations aux actuaires mandatés par une entité pour la conseiller sur le taux d'actualisation à utiliser aux fins de comptabilisation. Cette note éducative décrit une méthodologie permettant d'extrapoler les taux à long terme de la courbe de rendement des obligations de sociétés de qualité supérieure qui, de l'avis du groupe de travail, conviendraient dans le contexte économique actuel. Cette méthodologie a recours aux obligations de sociétés et aux obligations provinciales (ajustées) de qualité supérieure. Il est possible que certaines entreprises n'appliquent pas la méthodologie suggérée par l'ICA pour établir le taux d'actualisation au 31 décembre 2022, utilisant plutôt un autre modèle conforme aux principes de la note éducative. Il pourrait en résulter des taux d'actualisation différents pour des régimes de retraite similaires, étant donné les conditions actuelles des marchés financiers.

Des données sur les obligations de qualité supérieure de sociétés et provinces canadiennes (notées AA ou mieux) sont généralement disponibles auprès de sources indépendantes et peuvent servir de point de départ pour la détermination du taux d'actualisation.



 **TELUS^{MD}** Santé